



Mission régionale d'autorité environnementale

Île-de-France

Note d'information du 1^{er} octobre 2018 relative à l'absence d'observation de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France sur le projet de pompage de la nappe alluviale de la Seine - ZAC Coeur de ville, îlots A1 et A2 à Bezons (95) dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale

La Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) a été saisie le 24 juillet 2018 pour avis sur le projet, présenté par la Société d'aménagement et de développement des villes du département du Val-de-Marne (SADEV 94), de pompage de la nappe alluviale de la Seine - ZAC Coeur de ville, îlots A1 et A2 à Bezons (95), dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale.

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site internet de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France et sur le site internet de la MRAe.

Pour la Mission régionale d'autorité environnementale d'Île-de-France,
son président

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. P. Le Divenah', with a large, sweeping horizontal stroke at the beginning.

Jean-Paul Le Divenah